



Le Gala manitobain de la chanson 2010

Le Gala manitobain de la chanson est un tremplin unique permettant aux artistes de la chanson française de faire leurs premiers pas dans le monde de la musique populaire.

À la fois concours et spectacle, le Gala offre également une formation individuelle encadrée par une équipe professionnelle.

Le Gala manitobain de la chanson est le premier maillon d'une chaîne, menant au Chant'Ouest et ensuite au prestigieux Festival international de la chanson de Granby.

Au fil des ans, près de deux cents artistes, provenant des quatre provinces de l'Ouest, ont participé aux galas. Qu'ils aient remporté les grands honneurs ou non, ils en sont tous ressortis gagnants, enrichis d'une expérience de scène, d'amitiés et de rêves.

Cette année, le Gala manitobain de la chanson accepte la candidature d'auteurs-compositeurs-interprètes (ACI), d'interprètes et de collectifs (ceci inclut les chanteurs qui ont leur propre orchestre).

Au plaisir de vous rencontrer lors du Gala 2010

INFORMATION ET PARTICIPATION

Période d'inscription : du 14 décembre 2009 au 12 janvier 2010

Date limite d'inscription : le 11 janvier 2010 à 16 h

Dates importantes :

Semaine de préparation au Gala : le 27 avril au 1 mai 2010

Gala manitobain de la chanson : le samedi 1 mai 2010

Semaine de préparation pour Chant'Ouest : 18 au 22 septembre 2010 (dates à confirmer)

Chant'Ouest : le 23 septembre, 2010

Festival international de la chanson de Granby : septembre 2011 (dates à confirmer)



Admissibilité

(Le générique masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte)

Tout participant voulant poser leur candidature pour participer au Gala manitobain de la chanson doit répondre aux exigences suivantes :

1. Être résident du Manitoba depuis au moins un an
2. Détenir la citoyenneté canadienne ou être un immigrant reçu
3. Être âgé d'au moins 18 ans au 1er septembre 2010; des preuves peuvent être exigées
4. Être francophone et/ou posséder une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.
5. Être membre du 100 Nons.
6. Présenter un répertoire strictement francophone de quatre chansons. Les traductions sont interdites.
7. Se rendre disponible pour participer à la formation et aux répétitions précédant le *Gala manitobain de la chanson*.
8. N'avoir fait aucun disque ayant été distribué à l'échelle nationale et ne pas avoir atteint la notoriété en tant qu'artiste de la chanson.
9. N'avoir aucun lien contractuel avec une compagnie de disques reconnue.
10. N'avoir fait aucun enregistrement sonore ayant été (ou devant être) distribué à des fins commerciales par une compagnie de distribution reconnue à l'échelle nationale ou internationale.
11. Ne pas avoir atteint la notoriété en tant qu'artiste de la chanson.
12. Si choisi comme l'un des deux lauréats du Gala manitobain de la chanson, être disponible pour représenter le Manitoba lors du Chant'Ouest en septembre 2010 et d'assister à la formation précédant l'événement.
13. Si choisi comme l'un des deux lauréats du Chant'Ouest, être disponible pour représenter l'Ouest au *Festival international de la chanson de Granby* en septembre 2011.
14. Les A.C.I devront présenter quatre pièces qui peuvent avoir été créées en collaboration avec d'autres artistes de la relève.
15. Les collectifs ne peuvent pas compter plus que cinq membres.

Les lauréats des années précédentes peuvent se présenter tant qu'ils n'ont pas remporté les honneurs de Chant'Ouest

Aucun membre d'un conseil d'administration d'un gala provincial ne peut poser sa candidature pour participer à un gala provincial.

Aucun employé de Radio-Canada ne peut poser sa candidature pour participer à un gala provincial.

Matériel à soumettre

Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé. La signature du père, de la mère ou du tuteur légal est exigée pour le candidat âgé de moins de 18 ans.

1 photo électronique (de préférence) ou 2 photos noir et blanc de 5 po x 7 po (tête et épaule) pour publication éventuelle.

Un bref résumé décrivant la formation, les activités dans le domaine et, en quelques lignes, les raisons qui motivent votre participation au Gala manitobain de la chanson.

Une cassette ou un disque compact (de préférence) avec la version du candidat des trois chansons qui seraient interprétées au Gala. Le candidat peut chanter *a cappella*, s'accompagner lui-même ou être accompagné par une ou plusieurs autres personnes

Pour les interprètes et collectifs : une copie sur cassette ou CD (de préférence) de la version originale des chansons. Si la tonalité que vous désirez chanter est différente de celle de l'enregistrement veuillez l'indiquer.

Les titres et textes dactylographiés (veuillez inclure une copie électronique ou envoyée par courrier électronique)

Les noms des auteurs, compositeurs et interprètes des chansons. S'il s'agit de chansons inédites, prière de l'indiquer.

Les documents reçus ne seront pas retournés, sauf sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe adressée et suffisamment affranchie.

AUDITIONS

(si nécessaire) Les auditions auront lieu la semaine du 12 au 15 janvier 2010.

Note : tous les ACI et Interprètes sélectionnés pour participer au Gala seront accompagnés par l'orchestre du Gala et les arrangements seront faits par le directeur musical de cet orchestre. Les collectifs ne seront pas accompagnés par l'orchestre du Gala et seront responsables des arrangements de leurs chansons.

Parmi toutes les candidatures reçues, un maximum de six candidats (ACI, interprètes, collectifs) seront sélectionnés pour le Gala manitobain de la chanson.



Formulaire d'inscription

NOM _____ PRENOM _____ NOM D'ARTISTE (S'IL Y A LIEU) _____

N° RUE APP. VILLE CODE POSTAL

TEL. RESIDENCE 2e NUMERO DE TEL. TELECOPIEUR

COURRIER ELECTRONIQUE No DE CARTE DE MEMBRE DU 100 NONS DATE D'ECHEANCE

REGION A LAQUELLE VOUS DESIREZ ETRE IDENTIFIE (SI DIFFERENTE) IE. VILLAGE OU REGION

CATÉGORIE : ACI INTERPRÈTE COLLECTIF

QUEL EST LE NOM DU COLLECTIF (S'IL Y A LIEU) ? _____

Le 100 Nons s'engage à vous appuyer dans la sélection d'un répertoire. Si vous désirez de l'aide, communiquez avec le 100 Nons au (204) 231-7036.

Répertoire proposé (4 pièces) :

1) Titre : _____

Auteur : _____

Compositeur : _____

Interprété par : _____

Chanson inédite à cocher par interprète seulement, si applicable

2) Titre : _____

Auteur : _____

Compositeur : _____

Interprété par : _____

Chanson inédite à cocher par interprète seulement, si applicable

3) Titre : _____

Auteur : _____

Compositeur : _____

Interprété par : _____

Chanson inédite à cocher par interprète seulement, si applicable

4) Titre : _____

Auteur : _____

Compositeur : _____

Interprété par : _____

Chanson inédite à cocher par interprète seulement, si applicable

Utilisez-vous un instrument d'accompagnement?

non

oui (svp indiquer lequel) _____

Par la présente, j'affirme avoir lu les règlements du Gala manitobain de la chanson et je m'engage à m'y confirmer. Je m'engage à être disponible pour participer aux activités de formations et aux spectacles tels que présentés dans le présent document. Je déclare décharger le 100 Nons inc. de toute responsabilité civile suite à ma participation aux événements.

J'affirme que tous les renseignements fournis sont exacts au meilleur de ma connaissance.

SIGNATURE DU CANDIDAT

SIGNATURE D'UN PARENT OU DU TUTEUR

POUR LE CANDIDAT ÂGÉ DE MOINS DE 18 ANS

Retourner à l'adresse suivante :

Le 100 Nons inc.

340, boulevard Provencher, bureau 124

Saint-Boniface (MB) R2H 0G7

Téléphone : 204-231-7036

Télécopieur : 204- 233-3324

info@100nons.com